Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Biogemma demande une dérogation

Par

Publié le 11/07/2006

Biogemma a déposé, le 10 juillet 2006, une demande de dérogation auprès de la Commission du génie biomoléculaire (CGB) pour pouvoir poursuivre son essai de maïs transgénique à Antoingt (Auvergne) sur la précocité de la floraison du maïs, malgré sa destruction partielle (cf. p.4). Le 11 juillet 2006, lors d'une réunion de la CGB, il a été confirmé que les prescriptions de mise en culture des essais ne pouvaient être changées. Interrogé par Inf'OGM, le secrétariat de la CGB a confirmé que Biogemma pouvait continuer son essai dans deux contextes : l'essai est entouré de quatre rangs de maïs non-GM et 400m le sépare des autres cultures ; ou les plants sont castrés ou ensachés.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-biogemma-demande-une-derogation/